



PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

2023-2024

PLAN ÉTUDIANTS,
ACCOMPAGNER CHACUN
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

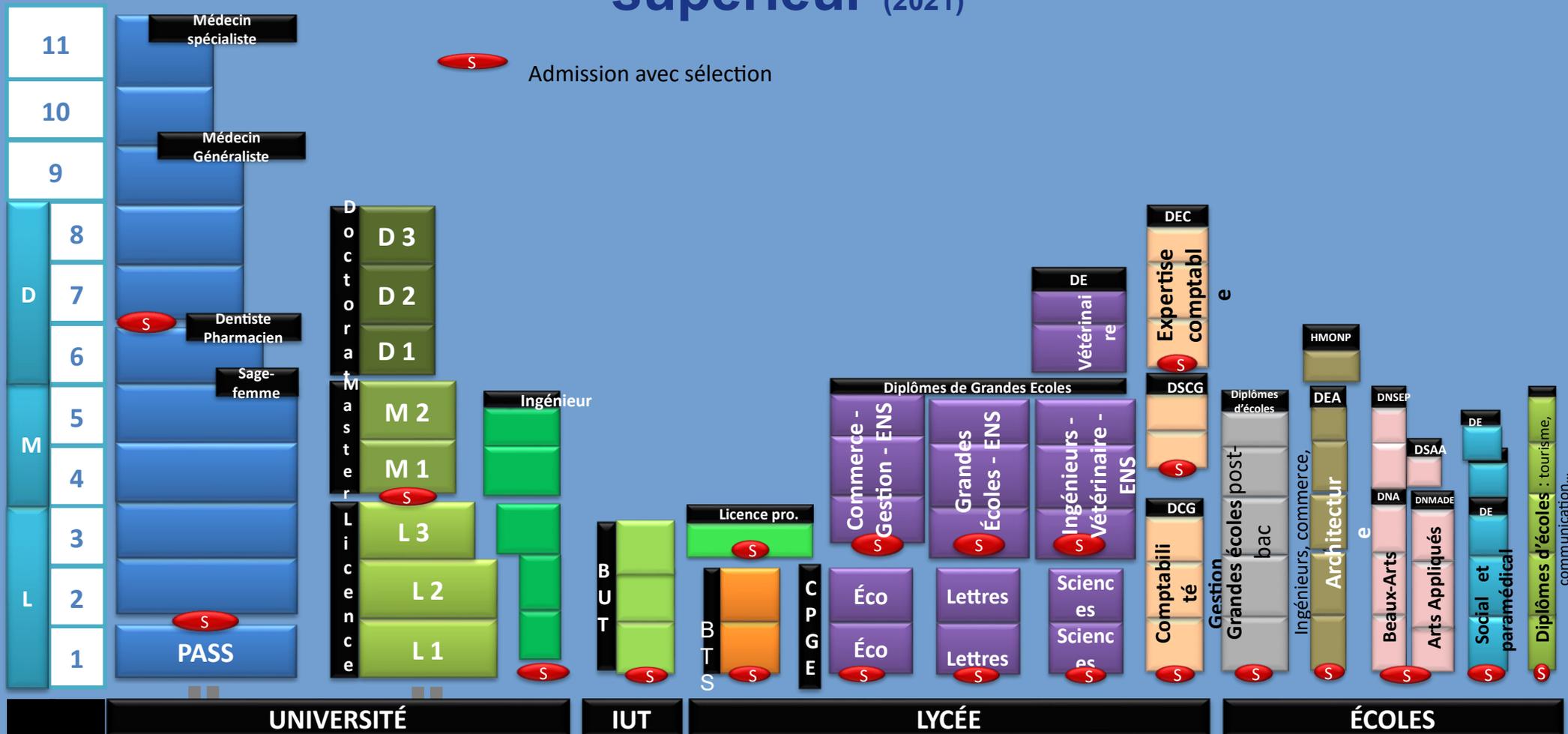


enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr



Mme MARTIN - Psychologue de l'Éducation Nationale

Schéma de l'enseignement supérieur (2021)



PARCOURSUP : Le calendrier du candidat 2024

1. S'informer

- Site ouvert depuis le **20 décembre 2023**

2. Se porter candidat

- Saisie des candidatures : **du 17 janvier au 14 mars 2024**

Date limite de modification des dossiers et de confirmation : **3 avril 2024**

3. Examen des dossiers par les établissements d'accueil

4. Réception – Acceptation des proposition et inscription

- **Dès le 30 mai et jusqu'au 12 juillet** : les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux
- Processus d'admission en continu
- Commission d'accès à l'enseignement supérieur pour les élèves sans proposition
- Arrêt de la procédure pendant les épreuves écrites du baccalauréat. La procédure reprend à l'issue de l'examen.
- Inscription administrative après les résultats du baccalauréat

Des tutoriels vidéo sont disponibles sur parcoursup pour expliquer les modalités de recherche de formation

The screenshot shows the Parcoursup website interface. At the top, there are browser tabs for 'Parcoursup - Les formations' and 'Candidat Parcoursup - Carte Pa...'. The address bar shows 'https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte' with a search bar containing 'Rechercher'. A notification banner states: 'Les formations en apprentissage sont intégrées progressivement dans le moteur de recherche, nous vous invitons à le consulter régulièrement d'ici le 18 janvier 2023.' Below this, there is a search input field with the text 'BTS audiovisuel Normandie, Licence droit Toulouse, BUT informatique (68), ...' and a dropdown menu for 'Taux d'accès par type de bac' set to 'Tous'. On the left, the 'Filtres' section is visible, with 'Types d'établissement' and 'Apprentissage' categories. The main content area shows 'Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.' and a 'Trier par' dropdown set to 'Pertinence'. The first result is 'Université d'Artois - Site de Lens (62)' for 'Licence - Physique, chimie - Accès Santé (LAS)', with a 'TAUX D'ACCÈS : 98 %' and a 'Voir la formation' button. Below it, 'Formations similaires' are listed, including 'Université Bordeaux Montaigne (Pessac - 33)'. On the right, a map of France shows various locations marked with blue pins and numbers, indicating the geographical distribution of search results.



Recherche des formations

Valence

Effacer les filtres

Types d'établissement

Etablissements 47/ 49

Publics

Etablissements Privés 31

Apprentissage

Formations en apprentissage 14

Formations hors apprentissage 64/ 66

Types de formation

BTS - BTSA - BTSM 41/ 42

BTSM

CPGE 5

78 formations correspondent à votre recherche dans cette zone géographique.

Au total 80 formations correspondent à votre recherche.

Cliquez ici pour les afficher.

Taux d'accès

Ecole technique privée EPSECO (Valence - 26)
BTS - Services - Tourisme

Taux d'accès 100%

Places 40

Voir la fiche

Formations similaires

Général 47% Techno 26% Pro 26%

Lycée Montplaisir (Valence - 26)
CPGE - ECT - Option technologique

Taux d'accès 100%

Places 30

Voir la fiche

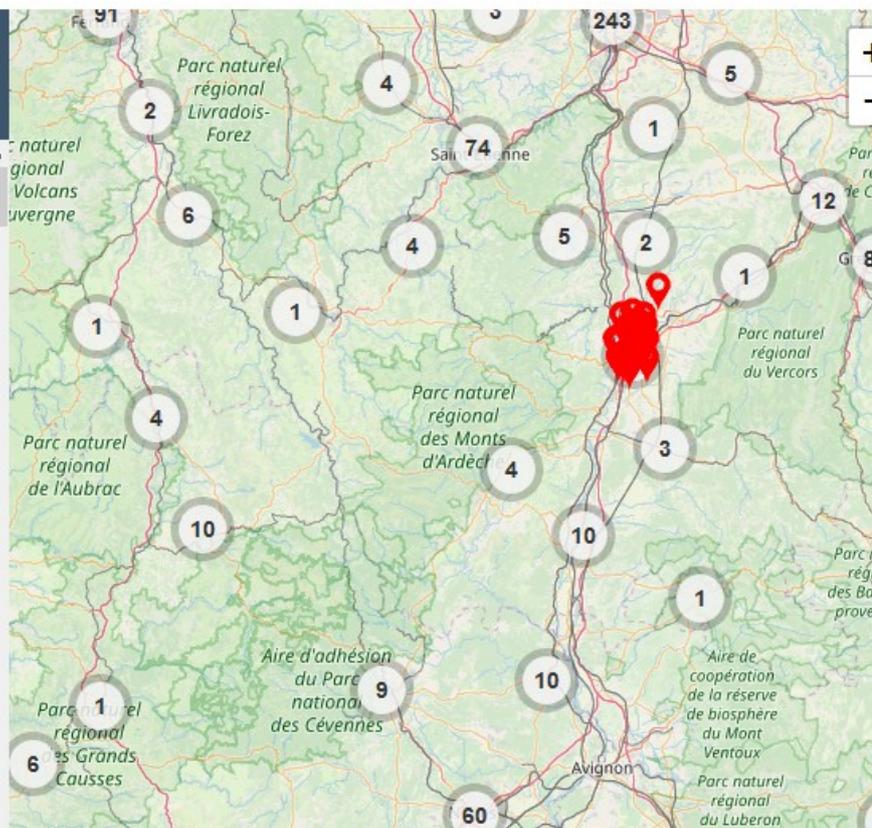
Formations similaires

Général 0% Techno 100% Pro 0%

Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence

Taux

Places



Lire les fiches formations

Les informations fournies pour chaque formation :

- Contenu et organisation des enseignements
- Connaissances et compétences attendues nationaux mais attention il peut aussi y avoir des spécificités d'établissements
- Critères généraux d'examen des vœux
- Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- Contact d'un responsable pédagogique, d'un référent handicap
- Affichage du secteur géographique (pour les licences et PASS)
- Affichage du nombre de places proposées en 2024
- Nombre de candidats et nombre d'admis en 2023
- Affichage des taux de passage en 2ème année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle
- Géolocalisation des formations
- Suggestions de formations similaires pour élargir vos choix

Inscription et saisie des vœux



Ouvrir un dossier électronique au moyen du n° INE communiqué par votre établissement



Renseigner son adresse email (obligatoire) et son n° de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme



Retenir son numéro d'inscription et le code confidentiel choisi

Compléter les informations concernant l'état-civil, les coordonnées et la scolarité antérieure



Saisir l'ensemble de ses candidatures en sélectionnant les formations sur le moteur de recherche

Pièces complémentaires à joindre éventuellement

S'informer sur :

- Les attendus de la formation
- Les éléments pris en compte pour l'examen du vœu
- Identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle



L'essentiel sur les vœux

Le portail fixe le nombre de candidatures maximum à

10 vœux

10 vœux supplémentaires pour l'apprentissage, sur une liste parallèle.

Les vœux ne sont pas classés

Une réponse pour chaque vœu

Possibilité de demander une **césure** (d'une durée maximale de deux semestres)

Possibilités de vœux multiples : un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles

Les élèves peuvent formuler jusqu'à 20 sous-vœux au total

(hors écoles d'ingénieurs, de commerce, IFSI, EFTS, le réseau des 7 IEP (qui recrutent sur concours commun) pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité et ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé)

Formations en apprentissage (alternance)

- **L'apprentissage est une modalité de formation en alternance**, associant une formation pratique chez un employeur et une formation théorique dispensée dans un centre de formation d'apprentis (CFA). L'apprenti est à la fois salarié auprès d'un employeur et apprenti étudiant des métiers. Il est lié à l'employeur par un contrat d'apprentissage et perçoit une rémunération.

- **Il est possible de formuler jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 vœux autorisés pour des formations sous statut d'étudiant.**

Le lycéen ne classe pas ses vœux et peut demander des formations en apprentissage situées dans n'importe quelle académie

- **Comme pour les autres formations, la saisie des vœux pour des formations en apprentissage est possible.**

En revanche, les établissements qui proposent ces formations pouvant décider d'effectuer un recrutement au fil de l'eau et donc d'autoriser la saisie des vœux au-delà du 14 mars c'est-à-dire tout au long de la procédure, la date-limite de saisie des vœux varie donc selon les choix des établissements. Les éventuelles extensions sont indiquées dans la fiche de présentation de la formation.

- **Pour trouver les formations en apprentissage sur Parcoursup**, il suffit d'aller dans le moteur de recherche de formations et de cocher le filtre « Formations en apprentissage » dans la catégorie « Apprentissage ». Les vœux en apprentissage apparaîtront dans le dossier du lycéen dans une liste distincte de celle des vœux formulés pour des formations sous statut d'étudiant.

L'année de césure

➔ Un lycéen peut **demandeur une année de césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet.

- La durée : **d'un semestre universitaire à une année universitaire**
- **la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup**
- l'information est portée à la connaissance de l'établissement au moment de l'inscription administrative
- **la césure n'est pas accordée de droit et un entretien peut être organisé avant décision et signature d'une convention entre le candidat et l'établissement**
- le lycéen est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure.

Saisie des vœux et confirmations

DATES DE SAISIE des vœux: 17 janvier au 14 mars 2423

DATE LIMITE DE CONFIRMATION DE CHAQUE VŒU : 3 avril 2024

Pour confirmer les vœux, il faut avoir complété chaque dossier, notamment :

- en remplissant le **projet de formation motivé** :

Pour les formations sélectives, vous devez expliquer, en quelques lignes, ce qui vous motive pour cette formation, expliciter les démarches faites pour connaître cette formation.

- en renseignant la **rubrique « préférence et autres projets »** :

Information confidentielle, non transmise aux établissements, qui sera utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur qui étudiera votre dossier si vous ne recevez pas de proposition d'admission.

Obligatoire

- la rubrique **« activités et centres d'intérêts »** : facultatif mais c'est un atout supplémentaire. Cela permet de se démarquer, de mettre en avant ses qualités et expériences.

La rubrique « préférence et autres projets »

Jusqu'au
3 avril inclus

Cette rubrique est composée de 2 parties distinctes qui doivent obligatoirement être renseignées pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles pour les commissions académiques qui à partir de début juillet accompagnent les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Éléments pouvant être pris en compte pour les filières sélectives

-Dossiers scolaires de 1^{ère} et terminale

-La fiche Avenir

La fiche Avenir comprend pour chaque vœu :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir de .février/mars 2024**

- **Projet de formation motivé**
- **le contenu de la rubrique Activités et centres d'intérêt si elle a été renseignée**
- **Épreuves, entretiens**

Questionnaire Droit et sciences : A quoi ça sert ?

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les candidats dans leur réflexion :

- > Ces questionnaires concernent les candidats qui souhaitent postuler en **licence de Droit ou dans l'une des 14 licences scientifiques proposées sur Parcoursup**
- > Ils aident les candidats à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > **Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat. Ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.**
- > **Chaque candidat concerné doit obligatoirement répondre au questionnaire correspondant à la formation de son choix :**
 - > Accessible depuis la fiche de formation sur Parcoursup au moment où le lycéen formule son vœu
 - > Une attestation à télécharger et à joindre à son dossier avant le 3 avril 2024 inclus

Réception et acceptation des réponses

- > **Le 30 mai 2024** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il doit **répondre à TOUTES les propositions d'admission reçues, en respectant les délais de réponse** indiqués. 12 juillet, dernier jours pour accepter une formation dans la phase principale.
- > Lorsqu'il accepte une (une seule) proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage

A savoir :

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

Comment répondre

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Les réponses des formations

➤ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

Oui (proposition d'admission)

En attente d'une place

Non

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

➤ Pour une formation non sélective (Licences)

Oui (proposition d'admission)

Oui - Si

En attente d'une place

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

Réponse
obligatoire

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Comment répondre (suite)

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**

Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions.

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives :**

(dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- Dès le 11 juin (jusqu'au 12 septembre) il peut postuler sur la procédure complémentaire jusqu'à 10 nouveaux vœux.

- Dès le 4 juillet, il peut faire appel à la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

Cette commission a pour objectif de trouver une formation au plus proche du projet du candidat, en fonction des places disponibles.

Possibilité d'un répondeur automatique

En attente de la date **Fin juin 2024**)

Ordonner les vœux en attente par ordre de préférence

Acceptation automatique d'une proposition sur un des vœux en attente, qui respecte l'ordre de préférence indiqué

Exemple 1 : le candidat n'a qu'un seul vœu en attente et il active le répondeur automatique .

→ S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

Exemple 2 : un candidat a déjà accepté une proposition et a conservé 3 vœux en attente qu'il classe en activant le répondeur automatique.

→ S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement : son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

Classement des vœux en attente par ordre de préférence du 1er au 3 juillet

Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (entre le 1^{er} et le 3 juillet) les vœux en attente qui les intéressent toujours

Un accompagnement de mai à septembre

Pour les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- > **Dès le 1 juin 2024** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demande un accompagnement au lycée ou au CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire**
- > **Du 11 juin au 12 septembre 2024 inclus** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles**
- > **Après les résultats du bac (4 juillet 2024)** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie les dossiers et aide les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

Des services d'assistance tout au long de la procédure

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo



@Devenir Etudiant (à partir du 15 janvier)



@etudiantgouv

Dossier Social Etudiant /Logement étudiant / CVEC

www.messervices.etudiant.gouv.fr

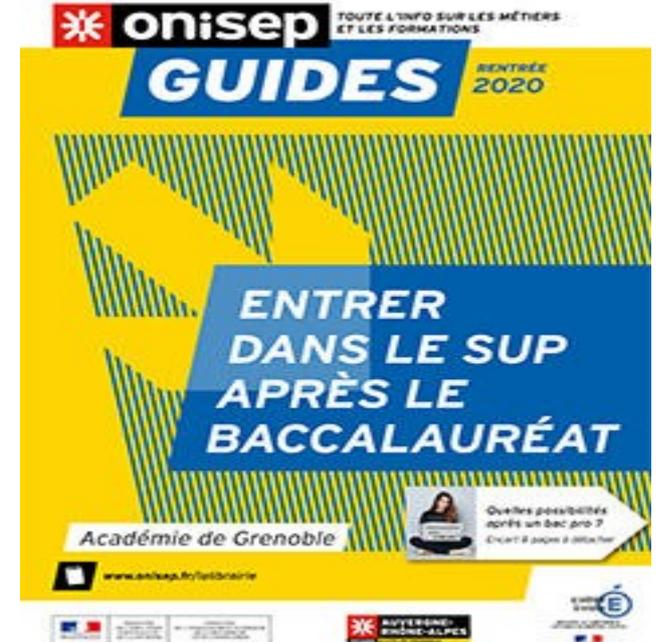
Pour une demande de bourse et /ou de logement universitaire
Il est conseillé de faire un dossier pour tout futur étudiant.

Dates: 30 mars – 31 mai 2024

Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : s'en acquitter
avant de s'inscrire en établissement d'études supérieures excepté dans
les lycées.



Votre vie étudiante, au quotidien



www.onisep.fr

www.terminals2020-2021.fr

www.etudierendromeardeche.fr

formation en Rhone Alpes : www.afira.onisep.fr

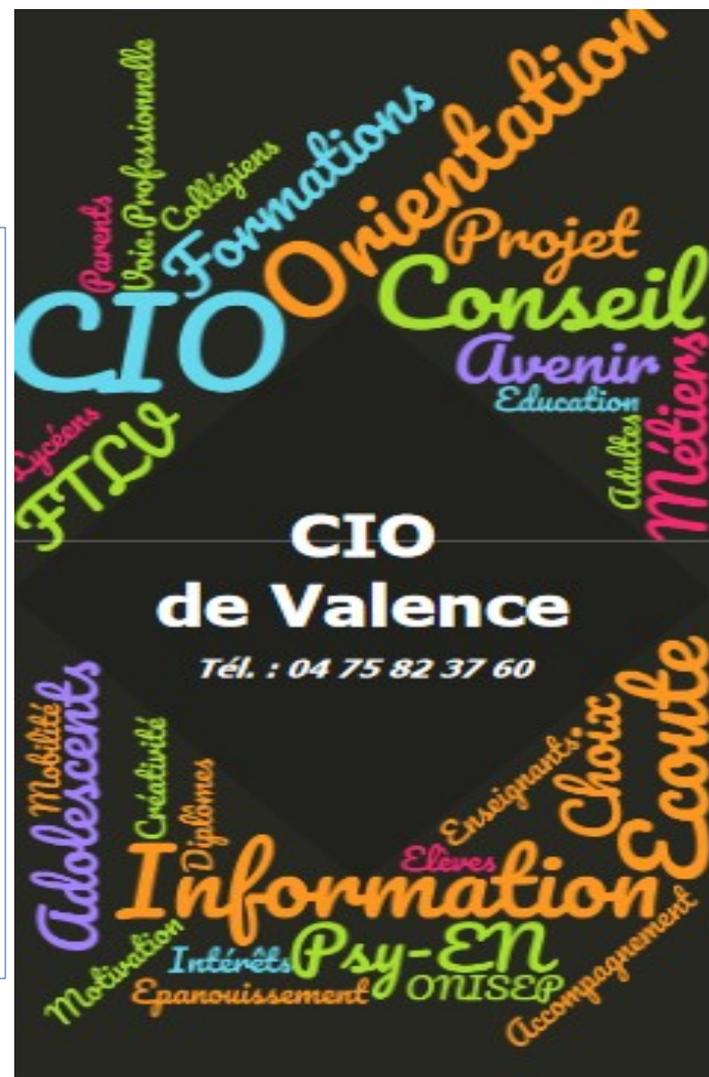
Pour toute information complémentaire

CIO de Valence
24 Av. Colonel Arnaud Beltrame
26000 Valence

Ouvert

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h

Sources : AEFÉ, Eduscol, ONISEP, sites Internet des établissements d'enseignement supérieur et banques d'épreuves communes.



Formation tout au long de la vie